



MAIRIE DE MORANGLES

☎ : 03.44.26.78.39

Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marianne LEMOINE, Maire.

Etaient Présents : Marianne Lemoine, Brigitte Chartier – Duraincy, Domingo Pelayo Martinez, Thierry Decramp, Agnès Quinterne, Maximilien Adam, Marie Le Bouquin, Cédrik Jamroz

Absents excusés : Lionel Caron, Véronique Lafarge, Virginie Vinchon.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Avant de débiter, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Brigitte Chartier-Duraincy est proposée puis désignée pour assurer ces fonctions.

Avis du Schéma de cohérence territorial (SCOT)

Le Maire explique qu'un avis est demandé à la commune suite à l'arrêt du projet du SCOT par la Thelloise.

Mesdames SERRA et PETRESCO de la Thelloise ont présenté le document. Il s'agit d'une projection sur 20 ans de l'aménagement du territoire qui respecte un équilibre entre la croissance démographique, la consommation foncière, l'attractivité du territoire et la sensibilité écologique.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable l'unanimité.

Convention constitutive de Groupement de commandes pour les contrôles périodiques des hydrants.

Le Maire rappelle que le bon fonctionnement du réseau de défense incendie ainsi que son organisation relèvent de la responsabilité de la commune. Les communes du syndicat intercommunal du Plateau de Thelle souhaitent constituer un groupement de commandes pour le contrôle périodique et la maintenance des hydrants. La commune de Chambly est désignée comme coordinateur. Une convention sera conclue pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le Maire propose de signer la convention du groupement de commandes et de s'engager à payer les prestations du marché correspondant.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Questions diverses

Thermographie aérienne

La thermographie aérienne consiste à mesurer la température d'un objet via un capteur infrarouge embarqué dans un avion. Les données sont ensuite traduites en dégradé de couleurs. Elle a permis d'identifier les toitures présentant des pertes de chaleur (isolation insuffisante ou défaillante). Un survol du territoire de la Thelloise a été fait durant les nuits des 15 et 16 février 2025. Aucun démarchage commercial ne peut être effectué en lien avec cette étude. Des renseignements concernant votre habitation sont disponibles en mairie.

Point rentrée

38 enfants dont 21 chez les petits et 17 chez les grands ont fait leur rentrée à l'école de la Mare du Bois.

Opération façades

La Thelloise souhaite engager une action spécifique pour améliorer l'esthétique des communes en instaurant une opération façades à compter du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au 31 août 2031. L'opération vise les habitations construites avant 1949 et implantées à l'alignement de la rue. La participation de la communauté de communes s'élève à hauteur de 3 000 € maximum (30% du devis initial). Des renseignements complémentaires sont disponibles en mairie.

Monument aux morts

Un nettoyage et une remise en peinture ont été effectués par l'entreprise Fournier. Le montant s'élève à 1 430 € HT.

Arrêté de mise en place d'un périmètre de sécurité

Dans le cadre de l'arrêté de mise en place d'un périmètre de sécurité du 91 rue des Quatre Vents, un expert judiciaire a été missionné. Le Maire propose de recouvrir la dépense avec le budget alloué au secours d'urgence.

Panneau pocket

Le maire propose d'utiliser les services de panneau pocket pour une durée d'1 an à hauteur de 180 € TTC. Il s'agit d'une plateforme web servant à saisir des messages d'information et des alertes publiques. Ces messages sont affichés en temps réel sur les applications panneau pocket disponibles en téléchargement gratuit sous apple store, android....

Eau potable

Le Maire informe du communiqué reçu du Président du Syndicat des Eaux du Plateau du Thelle

L'eau distribuée par notre Syndicat fait l'objet d'analyses régulières menées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et par notre délégué. Les résultats de ces contrôles confirment que l'eau potable distribuée aux abonnés est conforme à la réglementation en vigueur et ne présente aucun dépassement des valeurs sanitaires de référence.

Il est exact que des traces de certains composés de la famille des PFAS, dont le PFOA, peuvent être détectées dans l'eau brute, comme cela est fréquemment observé à l'échelle nationale.

Toutefois :

- ces concentrations restent inférieures aux seuils réglementaires ;
- le traitement par charbon actif en place via notre usine de traitement assure une diminution complémentaire avant distribution ;
- l'eau distribuée est donc propre à la consommation sans restriction ..

Le Syndicat demeure attentif aux évolutions de la réglementation européenne et nationale concernant les PFAS. Si de nouveaux seuils plus stricts devaient être introduits, des mesures techniques adaptées seraient mises en œuvre pour continuer à garantir la qualité de l'eau.

**Marianne Lemoine,
Maire de Morangles**

